



NATIONS UNIES
CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Distr.
LIMITÉE

E/CN.14/AFR/CA/3
11 novembre 1972

Original : FRANCAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

RAPPORT FINAL DE LA REUNION DU COMITE SOUS-REGIONAL
DE L'AFRIQUE CENTRALE DE L'ASSOCIATION DES BANQUES CENTRALES AFRICAINES
TENUE A KINSHASA DU 4 AU 6 SEPTEMBRE 1972

1. Le Comité sous-régional pour l'Afrique centrale de l'Association des banques centrales africaines s'est réuni à Kinshasa du 4 au 6 septembre 1972.

L'ordre du jour comprenait les points suivants :

- a) Le financement et les conditions du développement du secteur agricole;
- b) les conséquences de la dernière crise monétaire internationale sur les économies africaines;
- c) les problèmes liés au programme de travail de l'Association.

2. Examinant les problèmes posés par le financement de l'agriculture, les représentants des deux banques centrales ont constaté que ce problème était commun aux deux zones monétaires. S'agissant du type des activités agricoles dans les deux zones, les représentants ont distingué deux catégories d'activités agricoles: l'agriculture traditionnelle et l'agriculture moderne.

La première catégorie concerne essentiellement la production vivrière, tandis que la seconde se rapporte principalement à l'exportation. Dans les Etats de la zone d'émission de la BCEAEC, la production agricole d'exportation est assurée principalement par les nationaux tandis qu'au Zaïre, elle est assurée en majeure partie par les grandes sociétés agricoles, le plus souvent, à capitaux étrangers.

Le financement de l'agriculture soulève des problèmes particulièrement difficiles pour les exploitations gérées par des nationaux. Les participants ont noté que la solution de ces problèmes se trouve dans la mise en place des organismes spécialisés de financement accompagnée des actions d'encadrement et de vulgarisation des techniques culturales et de gestion. C'est dans ces conditions que les pays africains pourront faire participer efficacement leur agriculture au développement de leur pays.

3. Les participants ont analysé l'évolution monétaire internationale ainsi que les désordres qui l'ont caractérisée au cours des dernières années et notamment les conséquences sur les économies africaines de la dernière crise monétaire internationale. Il s'agit principalement de la détérioration des avoirs extérieurs des pays sous-équipés, de l'aggravation de la charge de leur dette extérieure et de la dégradation de leurs termes de l'échange.

Examinant le problème posé par la réforme du système monétaire international, les délégués ont estimé que cette réforme ne peut être étudiée qu'au sein du Fonds monétaire international.

Ils ont émis le vœu de voir le Conseil d'administration du Fonds doté d'un droit d'initiative sur :

- a) La création et le contrôle de liquidités internationales conformément aux objectifs du développement équilibré de l'économie mondiale et du commerce international;
- b) l'appréciation de l'opportunité pour tous les pays - en excédent ou en déficit - de réajuster la parité de leur monnaie en cas de déséquilibre fondamental.

Les représentants se sont prononcés sur la nécessité de lier la création des DTS au financement du développement. Quant à la modalité d'application, une fraction des DTS créés pourrait notamment être mise à la disposition des organismes de développement comme IDA et SFI qui les utiliseront pour le financement des projets d'investissements des pays sous-équipés.

Les délégués ont estimé que les pays africains doivent se concerter pour définir une position commune à défendre au cours des négociations qui vont s'ouvrir prochainement sur la réforme du système monétaire international. A cet égard, le Comité sous-régional a estimé que l'Association des banques centrales africaines constitue un cadre privilégié pour la concertation entre les pays africains sur les problèmes monétaires.

Il paraît donc souhaitable que toute discussion sur des problèmes monétaires internationaux, y compris une éventuelle conférence monétaire sur le plan africain, soit organisée sous les auspices de l'Association.

Les problèmes suivants ont été également abordés :

- La création des systèmes des paiements sous-régionaux;
- le rôle des institutions financières dans la mobilisation des ressources intérieures;
- le financement des crédits à l'exportation;

- l'assurance des crédits à l'exportation;
- l'assistance technique et les services consultatifs entre les banques centrales africaines;
- l'organisation du prochain Séminaire de l'association à Tunis;
- la cotisation à la Caisse commune de l'association.

Les représentants sont convenus de tenir la prochaine réunion du Comité à Libreville (au Gabon) en septembre 1973.

BANQUE DE ZAIRE

PARTICIPANTS A LA REUNION

A. BANQUE DU ZAIRE

1. Citoyen Gouverneur

2. Membres du Comité de Direction Générale

- EMONY MONDANGA
- TSHI SHIMBI wa BILENGA
- BIEME NGALISAME MOKELO mo NGWE-e-MBOLI
- LUNDU MPONGO

3. Responsables des Départements

a) Département du Crédit

KAZADI MEMBO-MUKINKILA

b) Département des Comptes Courants et Fonds Publics

BADIBANGA KABWE ka NTANDA

c) Département de l'Intendance

NDONGENDEBA-SANGA MANGOLA

d) Département des Immeubles

WANZOLA NIANGA N' SELE

e) Département du Secrétariat

KALENGA YANZALA

f) Département du Personnel

MULAMBA ké TCHOMBA

g) Département de l'Inspection de la Banque

TSHI BITSHI ABO KEBABIEBA wa MUKAYA

h) Département de l'Inspection des Banques

NZANDU MPULUBUNZI MPEMBALOMBE

i) Département de la Réglementation de Change et des Accords Internationaux

TSHI BUABUA-NGANDU

j) Département du Contrôle et des Statistiques des Paiements Extérieurs.

MANTOMINA KIALA

k) Département de la Comptabilité et du Budget

NDOLO TEMUNA

l) Département de la Trésorerie

KANDOLO wa NGALULA

4. Autres fonctionnaires

- M. AKANI
- BUHENDWA
- KAZADI
- TSHI BUABUA-NGANDU
- KASUSULA
- KWEY
- ANDABHATI

B. DELEGUES ETRANGERS

- Messieurs JOUDIOU
YAMOKO
SACK
KATABI